

INDEX DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - ADEO								
Année	Indicateur relatif à l'écart de rémunération	Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions)	Indicateur relatif à l'écart de taux de promotions	Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	Total de points obtenus	Points maximum pouvant être obtenus	Résultat final sur 100 points
		Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles						
2022	Motif de non calculabilité Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif	35		15	5	55	60	Non calculable
2021	Motif de non calculabilité Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif	Motif de non calculabilité Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif	Motif de non calculabilité Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif	15	5	20	25	Non calculable
2020	Motif de non calculabilité Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif	Motif de non calculabilité Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif	Motif de non calculabilité Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif	0	5	5	25	Non calculable
2019	Motif de non calculabilité Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif	Motif de non calculabilité Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif	Motif de non calculabilité Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif	15	5	20	25	Non calculable
2018	Motif de non calculabilité Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif	Motif de non calculabilité Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif	Motif de non calculabilité Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif	15	0	15	25	Non calculable

L'index de l'égalité femmes-hommes fait partie d'un ensemble de mesures législatives adoptées dans la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée le 5 septembre 2018. Cet index permet aux entreprises d'évaluer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes par le biais de divers indicateurs. ADEO œuvre pour favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à travers ses politiques de rémunération, de recrutement et d'évolution professionnelle.